

Département de l'Aude

**Communauté de Communes
du Limouxin
(Commune de Cubières-sur-Cinoble)**

Bureau d'études



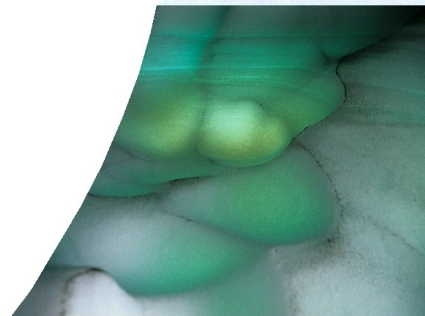
29, pl.Pierre Bonnet, 73460 Grésy-sur-Isère
04 79 31 21 03 - contact@coherence-eau.fr
www.coherence-eau.fr

AUTORISATION ET PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE DOSSIER D'ENQUÊTES PUBLIQUE ET PARCELLAIRE

**Source de Cubières
Source des Baillessats
Forage des Baillessats**



Sarl au capital de 5000 €
RCS Chambéry : 518 386 511 Code APE : 7112 B



Pièce 3
Estimation des coûts

Février 2017



I. Coûts de procédure

	Coût (*estimé) (HT)
Frais de bureau d'étude	4 600,00 €
Frais d'analyses eau brute	1 530,00 €
Frais d'hydrogéologue	1 150,00 €
Frais d'hypothèques pour réalisation des DR (demandes de renseignements)	400,00 €*
Frais de notification de l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête aux propriétaires	700,00 €*
Frais de publicité des annonces légales	1 500,00 €*
Frais de commissaire-enquêteur	1 500,00 €*
Frais de notification de l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique	1 000,00 €*
Frais de publication aux hypothèques	1 700,00 €*
Total coûts de procédure estimés	14 080,00 €

II. Acquisitions foncières

La collectivité (commune de Cubières-sur-Cinoble) doit acquérir en pleine propriété les parcelles et parties de parcelles incluses dans l'emprise de chacun des périmètres de protection immédiate (PPI).

Dans le cas de Cubières-sur-Cinoble, l'état des lieux de ces parcelles incluses dans les PPI est le suivant:

Captage	Section	Parcelle (contenance incluse dans le PPI)	Propriétaire
Source de Cubières	C1	n°18 (58 m ²)	Privé
	C1	n°19 (1006 m ²)	Privé
	C1	n°20 (6 m ²)	Commune
	C1	n°21 (39 m ²)	Privé
	C1	n°749 (7 m ²)	Privé
	C1	n°773 (5 m ²)	Privé
Source des Baillessats	C2	n°542 (172 m ²)	Privé
	C2	n°543 (698 m ²)	Commune
Forage des Baillessats	C2	n°559 (11 m ²)	Privé
	C2	n°811 (89 m ²)	Privé

Les coûts d'acquisition peuvent se détailler de la sorte:

Captage	Section	Parcelle (contenance incluse dans le PPI)	Coût du terrain	Frais de notaire	Frais de Géomètre
Source de Cubières	C1	n°18 (58 m ²)	30,00 €	1 200,00 €	200,00 €
	C1	n°19 (1006 m ²)	500,00 €	1 200,00 €	200,00 €
	C1	n°20 (6 m ²)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	C1	n°21 (39 m ²)	200,00 €	1 200,00 €	200,00 €
	C1	n°749 (7 m ²)	5,00 €	1 200,00 €	200,00 €
	C1	n°773 (5 m ²)	5,00 €	0,00 €	200,00 €
Source des Baillessats	C2	n°542 (172 m ²)	90,00 €	800,00 €	1 500,00 €
	C2	n°543 (698 m ²)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Forage des Baillessats	C2	n°556 (89 m ²)	40,00 €	400,00 €	500,00 €
	C2	n°559 (11 m ²)	10,00 €	400,00 €	500,00 €
Totaux partiels			880,00 €	6 400,00 €	3 500,00 €
Total			10 780,00 €		

III. Evaluation du coût des travaux de protection

III.1. Captage de la source de Cubières

Cf: • rapport géologique de Monsieur Jean-Louis LENOBLE du 31 mars 2015

NB: une clôture destinée à assurer la sécurité des ouvrages est rendue obligatoire par la réglementation, excepté si la DUP prévoit le contraire.

Travaux à exécuter	Coût HT en euros
Fourniture et pose d'une clôture haute de 1,5 m constituée de piquets bois (châtaigner ou acacia) et de 6 rangs de fil de fer barbelé et avec renforcement des piquets d'angle par des jambes de force (soit 150 ml à clôturer de la sorte) + portail d'accès muni d'une fermeture sécurisée.	3 600,00 €
Débroussaillage de l'emprise du périmètre de protection immédiate (1 200 m ²)	2 400,00 €
Nettoyage des chambres de captages (retrait des galets)	1 000,00 €
Petites reprises de la maçonnerie des ouvrages	1 000,00 €
Fourniture et pose de capots étanches de type Foug avec cheminées d'aération sur chacun des deux ouvrages	1 800,00 €
Fourniture et pose d'une crépine sur le départ de l'adduction	300,00 €
Création de petits ouvrages de protection des exutoires des trop-pleins / vidanges (muret de protection, grille ou clapet)	3 000,00 €
Fourniture et fixation d'échelles de descente en acier inoxydable (2 échelles)	1 600,00 €
Total HT Source de Cubières	14 700,00 €

III.2. Captage de la source des Baillessats

Cf. • rapport géologique de Monsieur Jean-Louis LENOBLE du 31 mars 2015

NB: une clôture destinée à assurer la sécurité des ouvrages est rendue obligatoire par la réglementation, excepté si la DUP prévoit le contraire.

Travaux à exécuter	Coût HT en euros
Débroussaillage de l'emprise du périmètre de protection immédiate (900 m ²)	1 800,00 €
Nettoyage des chambres de captages	500,00 €
Fourniture et pose d'un capot étanche de type Foug avec cheminée d'aération	900,00 €
Fourniture et pose d'une crépine sur le départ de l'adduction	300,00 €
Création d'un petit ouvrage de protection de l'exutoire du trop-plein / vidange (muret de protection, grille ou clapet)	1 500,00 €
Fourniture et fixation d'une échelle de descente en acier inoxydable	800,00 €
Total HT Source des Baillessats	5 800,00 €

III.3. Captage du forage des Baillessats

Cf. • rapport géologique de Monsieur Jean-Louis LENOBLE du 31 mars 2015

NB: une clôture destinée à assurer la sécurité des ouvrages est rendue obligatoire par la réglementation, excepté si la DUP prévoit le contraire.

Travaux à exécuter	Coût HT en euros
Fourniture et pose d'une clôture constituée d'un grillage galvanisé à maille de 50mm, de 2 mètres de hauteur, fixée sur des piquets métalliques scellés dans des plots béton (soit 40 ml à clôturer de la sorte) + portail d'accès à un vantail	2 200,00 €
Edification d'un ouvrage bétonné destiné à protéger la tête de forage, dans les règles de l'Art (= édifice de protection assurant la mise hors d'eau de l'orifice du tubage, bride étanche solidaire du tubage acier cimenté, fermeture de l'édifice par un capot étanche et verrouillable par un dispositif à clé, aération de l'édifice fermée par un grillage anti-insectes à maille fine...)	30 000,00 €
Total HT Forage des Baillessats	32 200,00 €

IV. Indemnisations destinées aux propriétaires privés

Les servitudes telles que définies par l'hydrogéologue agréé (pièce 2 du présent dossier) concernant les périmètres de protection rapprochée de chacun des trois captages concernés ne compromettent pas l'exploitation du sol telle qu'elle est réalisée à ce jour par les propriétaires concernés . Il n'y a par conséquent pas lieu de prévoir des indemnisations particulières à ce titre.

V. Tableau récapitulatif

Captage	Source de Cubières	Source des Baillessats	Forage des Baillessats	Total
Coût de procédure	4 693,33 €	4 693,33 €	4 693,33 €	14 080,00 €
Coût des acquisitions foncières	6 540,00 €	2 390,00 €	1 850,00 €	10 780,00 €
Travaux de protection	14 700,00 €	5 800,00 €	32 200,00 €	52 700,00 €
Indemnisations aux propriétaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	25 933,33 €	12 883,33 €	38 743,33 €	77 560,00 €

Fait à Grésy-sur-Isère, le 21 février 2018
Denys Bourgeois, co-gérant

